

Comité Syndical du 6 juin 2023

COMPTE-RENDU SÉANCE

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** – Mme Christine **BAINIER** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – M. Roger **LAUQUIN** – Mme Françoise **RAVEY** – M. Alain **SALOMON**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** – M. Jean-Louis **HOTTLET** – Mme Sandrine **LARCHER**

CCVS : M. Rémy **BEGUE**

Membres suppléants :

GBCA : Mme Marie-France **BONNANS-WEBER** – M. Pierre **CARLES** – M. Jean-François **ROUSSEAU**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : Mme Marie-Josée **BAILLIF** – Mme Annie **BAULAY** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Jean-Pierre **CNUDDE** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Jean-Claude **MOUGIN** – M. Thierry **PATTE**

CCST : Mme Sophie **GUYON** – M. Fabrice **PETITJEAN** – M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Christian **CANAL** – M. Éric **HOTZ** – M. Arnaud **ZIEGLER**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

DDT : M. Olivier **CHAPPAZ** – Mme Patricia **DEROUSSEAUX-LEBERT** – Mme Emmanuelle **ALLEMANN**

GBCA : Mme Sidonie **KOHLER** – M. Anthony **ROPELÉ**

AUTB : Mme Anne-Sophie **PEUREUX-DEMANGELLE** – Mme Anne **QUENOT** – M. Pedro **HERMENEGILDO**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.
Monsieur Jean-Louis Hottlet est désigné secrétaire de séance.

Approbation d compte-rendu des comités syndicaux des 9 et 29 mars 2023

Après avoir rappelé les points abordés lors de cette séance, le Président soumet les projets de compte-rendu (CR) à l'approbation de l'assemblée.
Ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

Votants : 13
Voix pour : 13
Abstention : 0

1- Avis sur le projet de révision de Vézelois

Suite à la présentation du dossier, plusieurs sujets sont évoqués.

M. Guerre-Genton s'interroge sur la méthode utilisée pour calculer les besoins en logements estimés dans le dossier à + 68 habitants.

Mme Peureux-Demangelle explique que des calculs de projection sont effectués avec des scénarios

M. Chappaz signale que le projet a fait l'objet d'un avis favorable (avec une abstention) de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF), en raison d'un projet plutôt vertueux en termes de consommation foncière.

Le comité syndical, sur la base du rapport présenté, donne un avis favorable à l'unanimité au projet de révision du PLU de Vézelois.

Votants : 13
Voix pour : 13
Abstention : 0

2- Convention financière SM SCoT/AUTB

Cette convention fait suite à la décision du comité syndical du 29 mars 2023 de confier à nouveau à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort la mission d'assistance juridique et d'accompagnement administratif du syndicat mixte du SCoT.

Cette prestation s'élève à 35 000 euros.

Ce montant est en baisse par rapport aux années passées car il a été « recalibré » au vu des dossiers à traiter en termes de documents d'urbanisme.

Si toutefois, le syndicat devait faire face à un surcroît d'activité en la matière, le montant pourra être revu en 2024.

La convention prévoit cette année un 2^{ème} volet financier justifié par l'engagement de la procédure de révision du SCoT.

La somme de 138 555 € sera allouée à l'AUTB dans le cadre des travaux effectués en 2023 pour cette procédure qui devrait se poursuivre jusqu'en 2026.

Suite à l'exposé de ces deux missions, le comité syndical donne un avis favorable à l'unanimité et valide le contenu de cette convention.

Votants : 13
Voix pour : 13
Abstention : 0

3- Procédure de révision du SCoT

Le contexte du lancement de cette procédure est particulier et répond aux enjeux liés à la reprise du document de planification régional que représente le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires).

Bien que l'avancement de la reprise de ce document semble « à l'arrêt » au vu des difficultés politiques rencontrées par la Région à définir des objectifs territorialisés de réduction de la consommation foncière, il ne dispense pas les collectivités de s'inscrire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et donc d'adapter leurs SCoT et PLU, comme stipulé par la loi Climat & Résilience d'Août 2021.

Par ailleurs, préalablement à la réalisation des études, les services de l'État, partie prenante dans la démarche, devront préparer le 'Porter à Connaissance'¹ (PAC) et une note d'enjeux, qu'ils souhaitent la plus consensuelle possible avec les membres du SMSCoT.

La parole est donnée à Mme Emmanuelle Allemann, Chargée d'Études Urbanisme et Planification à la DDT et Cheffe de Projet de révision du SCoT.

Elle indique que le PAC sera réalisé pour la mi-juillet et que la note d'enjeux, co-construite avec les élus du SCoT, peut s'envisager pour fin septembre.

L'État apportera son soutien au SMSCoT quant à la réalisation d'études spécifiques.

M. Lauquin intervient au sujet de la densification des communes en regrettant que l'État ait supprimé la possibilité de fixer une taille minimale de parcelle pour construire.

Il lui est répondu qu'effectivement il conviendra d'avoir dans le SCoT une réflexion sur la diversification de l'habitat.

M. Hermenegildo précise que cette question est étroitement liée à la définition de l'armature urbaine ; il conviendra de se recentrer sur les polarités pour parvenir à organiser l'équilibre territorial.

Mme Larcher affirme que cette révision du SCoT doit mobiliser tous les élus ; elle souhaite s'impliquer et pour cela a besoin de connaître la manière dont la procédure et les études vont être menées.

Mme Peureux-Demangelle indique qu'au-delà du calendrier proposé pour mener à bien la démarche à l'échelle du Territoire de Belfort, il convient effectivement d'envisager la gouvernance de ce projet. L'AUTB formule une proposition (page 5 du présent compte-rendu), en insistant sur la nécessité d'avoir un portage politique du projet.

D'ores et déjà, certains élus sont volontaires pour intégrer les groupes de travail et comité de pilotage :

- Mme Sandrine Janiaud-Larcher (CCST),
- Mme Christine Bainier (GBCA)
- M. Christian Canal (CCVS),
- M. Pierre Carles (GBCA).

Se pose la question de l'implication de toutes les communes dans la démarche.

Mme Ravey propose de leur envoyer un questionnaire visant à recueillir leurs besoins, d'identifier leur carence éventuelle, leur manque, leur projection pour l'avenir, etc.

La réponse à ce questionnaire pouvant passer par un débat en conseil municipal afin d'entériner les enjeux concernant la commune, ou/et les problématiques auxquelles elle est confrontée.

¹ Le 'porter à connaissance' désigne la procédure par laquelle le [préfet](#) porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents le cadre législatif et réglementaire à respecter ainsi que les projets des [collectivités territoriales](#) et de l'[État](#) en cours d'élaboration ou existants.

Mme Peureux-Demangelle indique qu'il faut peut-être rester prudent quant au questionnaire et souhaite savoir s'il est possible d'envisager la tenue d'un séminaire qui lancerait la démarche.

Elle rappelle que le SCoT actuel repose notamment sur le système du polycentrisme équilibré, lequel se traduisait en hectares de développement urbain ; aujourd'hui les évolutions législatives vont certainement nous conduire à traduire les besoins de manière différente.

Contrairement à M. Lauquin, M. Herzog et Mme Ravey sont favorables pour commencer par travailler avec les EPCI au préalable des communes.

M. Begue s'interroge car depuis plusieurs années, la CCVS travaille à l'élaboration de son PLUi ; il souhaite savoir quelle est la puissance de ce dernier au regard du SCoT et s'il sera possible pour les élus de s'appuyer sur leur projet du PLUi pour faire valoir ses orientations.

En réponse, il lui est expliqué que le PLUi doit être compatible avec le SCoT et que par conséquent il est susceptible d'évoluer. Néanmoins, les travaux en cours déjà bien aboutis prennent en compte les évolutions intervenues sur les enjeux fonciers et s'inscrivent dans une trajectoire qui ne devrait pas remettre en cause de manière substantiel le PLUi.

Pour conclure, l'AUTB indique qu'elle préparera la composition des groupes de travail et les sujets à aborder au sein de ceux-ci.

Questions diverses

Deux procédures de mise en compatibilité de PLU avec une déclaration de projet sont en cours à l'échelle du département. Elles feront l'objet d'un examen conjoint rassemblant les personnes publiques associées.

Mme Peureux-Demangelle présente donc les deux dossiers afin de pouvoir recueillir l'avis des élus du SCoT sur cette procédure et permettre au Président de donner un avis, par écrit et/ou lors de la réunion précitée.

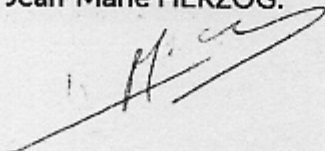
La 1^{ère} procédure porte sur le projet d'extension de la carrière de Saint-Dizier-l'Évêque, lequel nécessite de modifier le PLU de cette commune.

La seconde porte sur le projet de fourrière animale et son refuge SPA, qui nécessite l'adaptation du PLU de Danjoutin.

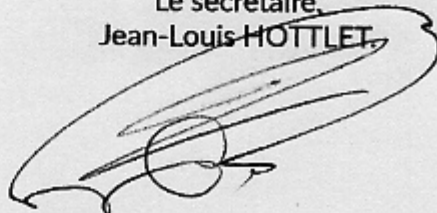
Ces dossiers n'appelant pas de question particulière, le comité syndical prend acte de ces deux procédures et y donne un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.



Le secrétaire,
Jean-Louis HOTTLET.



La procédure de révision du SCoT

schéma : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

